

FICHE SIGNALÉTIQUE

Huile YELLOW JACKET pour pompes à vide



YELLOW JACKET®

Lubrifiants
États-Unis

Section 1 - Identification

1.1 Identificateurs du produit

Nom du produit : YELLOW JACKET SuperEvac pour pompes à vide
Code(s) du produit : Huile 93091, 93092, 93096, 93191, 93192, 93194

1.4 Renseignements sur le fournisseur

Ritchie Engineering Co., Inc.
Bloomington, MN 55438
États-Unis

Téléphone : 800 769-8370
Télécopieur : 952 943-1605

1.2 Usage du produit

Usage recommandé : Huile de graissage à usage spécialisé
Usage restreint : Destinée à aucun autre usage

1.3 Soutien d'urgence

Soutien d'urgence : CHEMTREC
États-Unis +1 (800) 424-9300
International +01 (703) 527-3887

Section 2 - Composition / Information sur les ingrédients

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement(s) SGH : Aucun danger classifié
Mot indicateur : Sans objet

2.2 Éléments de l'étiquette

Aucun danger classifié.

Précautions à prendre : **P201** Obtenir des directives spéciales avant utilisation.
Entreposage : **P505** Éliminer le récipient en conformité avec la réglementation régionale.
Élimination : **P281** Utiliser de l'équipement de protection individuelle au besoin.

2.3 Autres dangers

Section 3 - Identification des dangers

3.1 Détails de la substance

Nom chimique	n° CAS	% du poids :
HUILE LUBRIFIANTE DE BASE (PÉTROLE)	64742-54-7	100

Produits contenant de l'huile minérale avec extrait de DMSO inférieur à 3 % tel que mesuré conformément à la méthode IP-346.

Section 4 - Mesures de premiers soins

4.1 Mesures de premiers soins

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement à grande eau soulevant périodiquement les paupières supérieure et inférieure. Vérifier s'il y a présence de verres de contact, et le cas échéant, les retirer. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Obtenir des soins médicaux.
- Inhalation** : Amener la victime à l'air frais et l'installer dans une position qui facilite sa respiration. Si la respiration est hésitante ou un arrêt respiratoire se produit, assurez l'administration de respiration artificielle ou d'oxygène par du personnel formé à cet effet. Il peut être dangereux pour le secouriste d'administrer la respiration artificielle bouche à bouche. Maintenir les voies respiratoires ouvertes. Si des symptômes se produisent, obtenir des soins médicaux.
- Ingestion** : Rincer la bouche avec de l'eau. Si la matière a été avalée et que la personne exposée est consciente, lui faire boire des petites quantités d'eau. Si la personne se sent mal, arrêter, car le vomissement peut être dangereux. Ne pas provoquer de vomissement sauf si recommandé par du personnel médical. En cas de vomissement, maintenir la tête basse afin d'éviter que la vomissure ne pénètre dans les poumons. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente, si des symptômes se produisent, obtenir des soins médicaux.

4.2 Symptômes et effets

- À l'attention du médecin** : Traiter les symptômes. Si le produit a été ingéré, communiquer avec un spécialiste antipoison.
- Traitement spécifique** : Aucun traitement spécifique.

4.3 Soins médicaux

- Protection des secouristes** : Aucune mesure comportant des risques personnels ou sans la formation adéquate ne doit être prise. Il peut être dangereux pour le secouriste d'administrer la respiration artificielle bouche à bouche.
- Avis au médecin** : Toute aspiration en avalant ou en vomissant peut provoquer de graves lésions pulmonaires. Si l'évacuation du contenu stomacal s'avère nécessaire, employer la méthode la moins susceptible de provoquer de l'aspiration.

Section 5 - Lutte contre l'incendie

5.1 Agents extincteurs

Agents extincteurs convenables : CO₂, extincteur à poudre ou mousse d'extinction. De l'eau peut être utilisée pour refroidir et protéger le produit. Ne pas tenter d'éteindre un incendie avec un jet d'eau, ceci propagera l'incendie.

Agents extincteurs inappropriés

Dangers particuliers liés à ce produit : Lorsque chauffé, il peut dégager des gaz nocifs, dont du dioxyde de soufre. Un jet d'eau soutenu propagera le matériau en combustion. Le matériau présente un danger spécial parce qu'il flotte sur l'eau. Ce matériau présente un danger spécial parce qu'il flotte sur l'eau. Ce matériau est nocif pour la vie aquatique. Toute eau d'extinction d'incendie contaminée par ce produit doit être confinée et son évacuation dans toute voie navigable, tout égout ou drain doit être évitée.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial : Information sur l'équipement de protection contre l'incendie : Les pompiers doivent toujours porter un équipement de protection approprié et un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) avec masque complet, utilisé au mode pression positive.

Section 6 - Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection

Mesures générales : Si aucun contact ne se produit, le nettoyage de ce matériau ne devrait produire aucun effet sur la santé. Suivre les recommandations sur l'équipement de protection individuelle qui figurent dans la Section 8 de la présente fiche de données de sécurité (FDS).

6.2 Précautions environnementales

Personnel non affecté aux urgences : Éviter la dispersion et l'évacuation du matériau déversé, et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Informer les autorités si le produit a pollué l'environnement, si rejeté en grandes quantités, tout matériau polluant d'eau peut être nocif pour l'environnement.

6.3 Matériaux et méthodes de confinement et de nettoyage

Renvoi à la Section 8 : Suivre toutes les recommandations sur l'équipement de protection individuelle qui figurent dans la Section 8.

Mesures de contrôle de déversement : Si vous pouvez le faire en toute sécurité, prévenir la dispersion de tout déversement afin de minimiser les dommages à la santé humaine et à l'environnement. Au minimum, porter de l'équipement de protection individuelle conforme aux recommandations qui figurent dans la Section 8. Endiguer avec un matériau absorbant convenable, tel que de l'argile granulée. Évacuer en conformité avec la réglementation fédérale, provinciale, locale ou étatique. Le liquide usagé doit être éliminé dans un centre de recyclage.

Confinement et nettoyage: Si possible sans danger, colmater toute fuite. Déplacer les récipients hors de la zone du déversement. Approcher le rejet dos au vent. Prévenir tout écoulement dans les égouts, cours d'eau, sous-sols et zones confinées. Nettoyer tout déversement avec un matériau absorbant ininflammable, p. ex., sable, terre, vermiculite ou terre de diatomées, et déposer ledit matériau dans un ou des récipients pour élimination en conformité avec la réglementation locale. Éliminer par l'intermédiaire d'un entrepreneur d'élimination de résidus agréé. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes dangers que le produit déversé.

Section 7 - Manutention et entreposage

7.1 Manutention sécuritaire

Équipement de protection individuelle : Porter de l'équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou embruns de pulvérisation. Éviter tout rejet dans l'environnement. Conserver dans le récipient d'origine ou dans un récipient équivalent fabriqué d'une matière compatible, garder le couvercle bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Les récipients vides conservent des résidus du produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser un récipient.

7.2 Entreposage sécuritaire

Conditions exigées : Si entreposé à plus de 45 °C (113 °F) pendant de longues périodes ou si des sources de chaleur supérieures à 121 °C (250 °F) sont utilisées, la décomposition ainsi engendrée de ce produit peut produire des vapeurs toxiques odorantes. Entreposer à l'écart de matières incompatibles. Voir la Section 10 pour les matières incompatibles.

7.3 Emploi final particulier

Usage prévu : Ce produit est conçu pour utilisation comme huile de graissage à usage spécialisé.

Section 8 - Contrôle de l'exposition

8.1 CAS	Limites d'exposition américaines Nom chimique	Limites d'exposition	Source
64742-54-7	Distillats paraffiniques lourds hydrotraités (pétrole)	5 mg/m ³	IUCLID

8.2 Contrôles d'exposition

Contrôles techniques : Le matériau doit être manutentionné dans des récipients et de l'équipement fermés, dans lequel cas la ventilation générale du local devrait suffire. Une ventilation aspirante locale devrait être utilisée aux endroits où de la poussière, des embruns de pulvérisation, des vapeurs ou des gaz peuvent être rejetés dans l'air ambiant. Il n'existe aucune exigence spéciale si le produit est utilisé sous des conditions normales et avec une ventilation adéquate.

Contrôles d'exposition environnementale : La ventilation générale d'un local devrait suffire. Si des embruns de pulvérisation sont générés, il se peut qu'une ventilation aspirante locale s'avère nécessaire.

Mesures d'hygiène : Toujours prendre des mesures d'hygiène personnelle appropriées, telles que se laver les mains suivant la manipulation du matériau et avant de manger, boire ou fumer. Lessiver régulièrement les vêtements de travail afin d'en éliminer les contaminants. Jeter les chaussures contaminées impossibles à nettoyer.

Protection des yeux / du visage : Si un contact est nettement possible, nous recommandons le port de lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

Protection de la peau / des mains : Butylcaoutchouc. Employer des gants en nitrile ou en néoprène. Employer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. En cas de contact avec la peau, laver les mains et les bras avec de l'eau savonneuse. Prendre des précautions au moment d'ouvrir les couvercles de trou d'homme des récipients d'entreposage et de transport. Il se peut que des cristaux de 3-nitroaniline soient présents sur la surface intérieure de ces ouvertures. L'exposition dermique au 3-nitroaniline est toxique.

Protection des voies respiratoires : Si une évaluation des risques en confirme la nécessité, utiliser un appareil de protection respiratoire à épuration d'air ou à adduction d'air correctement ajusté conforme avec une norme reconnue. Le choix de respirateur doit être fondé sur les niveaux d'exposition connus ou anticipés, les dangers du produit et les limites de protection du respirateur sélectionné.

Section 9 - Propriétés chimiques et physiques

9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Couleur	: B&C
Odeur	: Caractéristique du pétrole
Seuil d'odeur	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point / plage d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair Cleveland en vase ouvert	: 234 °C
Taux d'évaporation :	: Aucune donnée disponible
Limites supérieures d'explosibilité (% d'air)	: Aucune donnée disponible
Limites inférieures d'explosibilité (% d'air)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet
Tension de vapeur	: < 1 mm Hg
Densité de vapeur (air = 1)	: > 1
Densité relative	: <Champ manquant>
Température d'auto-inflammation	: Non déterminée
Température de décomposition	: Non déterminée
Solubilité dans l'eau	: Négligeable, 0 à 1 %
Rapport de distribution n-octanol / eau	: Aucune donnée disponible

Section 10 - Stabilité et réactivité

10.1 Analyse du matériau

Réactivité	: Aucune donnée disponible
Stabilité chimique	: Stable sous conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

10.2 Environnement

Conditions à éviter	: Températures supérieures au point d'éclair élevé de ce matériau, combinées à des étincelles, des flammes nues ou d'autres sources d'inflammation.
Matières incompatibles	: Matières comburantes puissantes
Produits de décomposition dangereux	: Dans le cas de combustion incomplète, monoxyde de carbone, fumée, oxydes de soufre, aldéhydes et autres produits de décomposition du pétrole. Il se peut que des oxydes d'azote, du phosphore, du calcium, du cuivre, du magnésium, du sodium et du sulfure d'hydrogène soient également présents

Section 11 - Information toxicologique

11.1 Effets toxiques

Toxicité par absorption	: Aucun danger en usage normal.
Contact avec la peau	: Fondé sur des données animales, ce matériau peut légèrement irriter la peau.
Toxicité par inhalation	: Aucune donnée disponible.
Contact avec les yeux	: Fondé sur des données animales, ce matériau peut légèrement irriter les yeux.

11.2 Données de toxicité par inhalation

CAS	Nom chimique	Essai	Valeur	Espèce	Source
-----	--------------	-------	--------	--------	--------

Section 11 - Information toxicologique, suite...

Sensibilisateur	: Il n'existe aucune donnée indiquant que le produit ou ses composants pourraient être un ou des sensibilisateurs cutanés.
Mutagénicité	: Il n'existe aucune donnée indiquant que le produit ou l'un ou l'autre de ses composants est mutagène ou génotoxique en concentrations supérieures à 0,1 %.
Cancérogénicité	: N'est pas prévu causer le cancer. Ce produit satisfait aux critères de la méthode d'essai IP-346.
Toxicité pour la reproduction	: Aucune donnée disponible si la concentration des composants est supérieure à 0,1 % peut provoquer des anomalies congénitales.

Section 12 - Renseignements écologiques

12.1 Toxicité aquatique

Persistance et dégradabilité	: Aucune donnée disponible.
Potentiel bioaccumulatif	: De la bioconcentration peut se produire. Aucune donnée disponible.
Mobilité dans les sols	: Aucune donnée disponible.
Résultats de l'évaluation PBT et vPvB	: Non déterminés.
Autres effets néfastes	: Aucune donnée disponible.

12.2 CAS	Données de toxicité par inhalation Nom chimique	Essai	Valeur	Espèce	Source
64742-54-7	Distillats paraffiniques lourds hydrotraités (pétrole)	LC50	5 000,0 mg/L, 96 h	Oncorhynchus	IUCLID

12.3 CAS	Autres données de toxicité Nom chimique	Essai	Valeur	Espèce	Source
64742-54-7	Distillats paraffiniques lourds hydrotraités (pétrole)	EC50	1 000,0 mg/L, 48 h	Daphnie magna	IUCLID

Section 13 - Éléments à prendre en compte pour l'évacuation

13.1 Traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Évacuer en conformité avec la réglementation fédérale, provinciale, locale ou étatique.
Méthodes d'évacuation	: Recycler l'huile utilisée.
Évacuation des déchets	: Selon la réglementation environnementale, le matériau utilisé n'est pas dangereux.
Emballages contaminés	: Toujours recycler les récipients, lorsque possible!

Section 14 - Renseignements sur le transport

14.1 Département des Transports (DOT) des É.-U.

14.2. Description aux fins d'expédition	: Si expédié par transport terrestre dans un emballage de capacité minimum de 3 500 gal US (13 249 litres), les dispositions de 49 CFR, Partie 130 s'appliquent. (Contient de l'huile) Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)
14.2. Avis de conformité avec le DOT	: Les exigences de conformité du DOT américain peuvent s'appliquer. Voir 49 CFR 171.22, 23 et 25. Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le Code IBC Sans objet requérant Organisation de l'aviation civile internationale / Association du Transport Aérien International (ICAO / IATA)
14.2. Exigence de conformité du DOT	: Les exigences de conformité du DOT américain peuvent s'appliquer. Voir 49 CFR 171.22, 23, 24

Section 15 - Information réglementaire

Agence

État de l'inventaire

Toxic Substance Control Act (TSCA) : Tous les composants sont soit répertoriés dans l'inventaire du TSCA ou non réglementés. 64742-54-7

Classe de risques SIMDUT : Aucune

Règlement sur les produits contrôlés, Canada : Ce produit a été classé en conformité avec les critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés et la SDS (fiche signalétique [FS]) contient tous les renseignements qu'exige la réglementation.

Articles CERCLA 302, 313, 372 311, 312 : **Ce matériau ne contient aucun produit chimique à déclaration obligatoire.**
: Danger aigu pour la santé Non Pression dangereuse Non Risque d'incendie Non
Danger chronique pour la santé Non Risque réactif Non

Droit de connaître du New Jersey (NJ RTK) Ce matériau ne contient aucun produit chimique à déclaration obligatoire.

Droit de connaître du Massachusetts (MA RTK) Ce matériau ne contient aucun produit chimique à déclaration obligatoire.

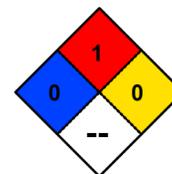
Droit de connaître de Pennsylvanie (PA RTK) Ce matériau ne contient aucun produit chimique à déclaration obligatoire.

Droit de connaître du Rhode Island (RI RTK) Ce matériau ne contient aucun produit chimique à déclaration obligatoire.

Section 16 - Autres renseignements

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CFR	Code of Federal Regulations
DOT	Département des Transports des États-Unis
GHS	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
OSHA	Occupational Safety and Health Administration
PEL	Limite d'exposition admissible
RTK	Droit de connaître
SARA	Loi portant sur la modification et réautorisation du fonds spécial pour l'environnement
TSCA	Toxic Substances Control Act
WHMIS	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)

NFPA : SANTÉ 0
INFLAMMABILITÉ 1
INSTABILITÉ 0
SPÉCIAL -



Avis de non-responsabilité : La présente fiche signalétique et les renseignements qu'elle contient vous sont offerts de bonne foi comme étant exacts. Nous avons étudié tous les renseignements de la présente fiche signalétique, que nous avons reçus de sources extérieures et les croyons exacts, mais ne pouvons toutefois pas garantir ni leur exactitude ni leur complétude.

Les mesures de précaution de santé et sécurité publiées dans la présente fiche signalétique peuvent ne pas être adéquates pour tous les individus ou situations. L'utilisateur est tenu d'évaluer et d'utiliser lui-même ce produit de façon sécuritaire et de se conformer à l'ensemble des lois et règlements applicables. Nulle déclaration publiée dans la présente fiche signalétique ne sera interprétée comme étant une autorisation ou recommandation d'utiliser quelque produit que ce soit d'une façon qui pourrait contrevenir aux brevets existants. Aucune garantie n'est offerte, ni expresse ni tacite.